



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SAINT JULIEN aux bois du 06/12/2023

L'an deux mille vingt trois, le 06 décembre 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Saint Julien aux Bois se sont réunis à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Martine LAVERGNE, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h 35 et procède à l'appel des membres du conseil.

Etaients présents

Martine Lavergne	Jean- Yves Alix	Isabelle da Fonseca absente procuration à Pierre GIRE
Annick Ducatel	Didier Masquelier	Gaetan Jaladis
Emmanuel Combe	Pierre Gire	Victor Fourtet
Maryline Dupont		

Secrétaire de séance : Maryline DUPONT

Madame le Maire fait circuler les feuilles d'émargement pour l'approbation du procès verbal du Conseil Municipal précédent (PV du 19/10/2023)

Procès verbal approuvé à l'unanimité

Mme le Maire demande de rajouter un sujet à l'ordre du jour : devis pour la stèle

Ordre du jour

1/ Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables(ZAEnR)

Mme le Maire nous informe que la plupart des communes ne se sont pas encore positionnées et que c'est à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire (14/12/2023).

P. Gire demande si on a des retours d'autres intercommunalités.

A. Ducatel :c'est l'Etat qui le demande.

M. Lavergne : Et c'est l'Etat qui choisira le projet.

V. Fourtet signale que nous n'avons pas de restrictions concernant le patrimoine à St Julien.

M. Dupont demande s'il sera possible de revenir en arrière une fois que les choix auront été faits ?

E.Combe demandera à « Midi Corrèzien » s'ils se sont positionnés.

M. Lavergne nous signale que nous avons actuellement 3 ou 4 demandes pour des bâtiments agricoles. Elle propose que l'on attende encore un peu pour prendre une décision.

E. Combe signale que cela doit surtout concerner l'éolien car la Corrèze est très en retard.

Report à une prochaine réunion

2/ Tarifs 2024

Location de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal décide de garder les mêmes tarifs que l'année dernière mais on ajoute juste une caution de garantie pour le prêt des tables et des chaises à 300.00 € (pour responsabiliser les emprunteurs car trop de casses sans les déclarer et de réparations à faire)

Pour les associations: P. Gire propose la salle des associations moins longue à chauffer que la salle des fêtes. C'est déjà pratiqué.

LOCATION	TARIF ETE 01/05 au 30/09	TARIF HIVER 01/10 au 30/04
Commune	170	230
Hors commune	250	330
Maisons d'accueil EPDA Associations communales et associations ancien Canton de st Privat	Gratuit	Gratuit
Location vaisselle	Vaisselle complète Verres seuls Couverts seuls	1.00 0.15 0.15
Caution de garantie	Pour toutes les salles	600
Caution de garantie Prêt pour les habitants commune Associations communales et associations ancien Canton de st Privat	Pour le prêt des chaises tables bancs	300
Forfait ménage	Si état des lieux à la remise des clés n'est pas satisfaisant	200

Voté à l'unanimité.

Le compacteur

Le tarif de location avec chauffeur est de 50€ de l'heure, le temps est décompté au départ des garages communaux.

Voté à l'unanimité

Le cimetière

Augmentation du prix des concessions : + 10.00 € ce qui amène la concession simple à: 70.00€ et la concession double à 130.00 €. Tarifs inchangés pour le columbarium.

- 1 case au columbarium pour 30 ans : 700 € (sept cents euros)
- 1 case au columbarium pour 15 ans : 350 € (trois cent cinquante euros)
- Dépôt cendres au Jardin du Souvenir : 80 € (quatre-vingt euros)
- 1 concession simple (2 corps) perpétuelle : 70 € (soixante- dix euros)
- 1 concession double (4 corps) perpétuelle : 130 € (cent trente euros).

Voté à l'unanimité

Assainissement

Le tarif de la participation du raccordement au réseau assainissement est maintenu à celui de l'an passé:1900€.

Tarifs redevances assainissement : l'abonnement est augmenté à 90.00€ et le prix du m3 passe à 1.40€ . agence de l'eau redevance pollution reste à 0.25 €

Voté à l'unanimité

Madame le Maire rappelle que la redevance d'assainissement est composée d'une part fixe et d'une part variable en fonction de la consommation d'eau du réseau public ou sur toute autre source dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement(article R.2224-19, alinéa 2 du CGCT)

Elle rappelle que la redevance d'assainissement est due pour tous les bâtiments raccordés ou raccordables bénéficiant d'un assainissement collectif et qu'il n'y a pas d'exonération.

Pour la redevance : le recensement des puits sera effectué afin de connaître ceux qui rejettent dans l'assainissement collectif sans ou peu de consommation d'eau du réseau.

Absence de raccordement ou peu de consommation d'eau: application d'un forfait de consommation .E Combe signale que nous ne pouvons pas savoir si les puits sont raccordés ou non à l'assainissement et demande le forfait à 120 m3 /an (estimation nationale)

Accord du Conseil pour 120 m3

3/ Révision des loyers des logements communaux

On respecte l'indice de révision des loyers du 2ème trimestre 2023 qui est limité à 3.50 %.

Logements	Loyers (€)
<i>Maison d'Alboy 6 route d'Alboy</i>	367.68
<i>Appartement (petit) 6 place du souvenir</i>	359.73
<i>Appartement (grand) 5 place du souvenir</i>	469.14
<i>Appartement rez-de-chaussée 9 rue des écoles</i>	379.36

4/ Prime pouvoir d'achat exceptionnelle

E. Combe demande la même somme pour tout le monde. Mme le Maire lui explique que c'est au prorata des heures et fonction des échelons de salaire.

On propose la moitié du montant maximum de la prime prévu par le décret soit respectivement 400, 300 et 175.00 €.

Elle sera versée avant le 30 juin 2024

Approbation à l'unanimité

5/ Délibérations modificatives

M. Lavergne nous demande de prendre une décision modificative afin d'équilibrer le budget.

Approbation à l'unanimité

6/ Participation aux frais de voyages scolaires

Le conseil a attribué la somme de 50.00€ par enfant au collège. En notant cependant qu'aucune somme ne sera allouée pour les enfants de l'école primaire hors RPI ST Privat / St Julien aux Bois.

Approbation à l'unanimité

7/Autorisation de régler des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Madame le Maire informe les membres du CM que préalablement au vote du budget 2024, la commune ne peut engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite du quart des restes à réaliser de l'exercice 2023. Afin de faciliter des dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2024 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente le CM peut autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023

Approbation à l'unanimité

8/Ajout à l'ordre du jour / Stèle commémorative dans le Quinsac

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la prise en charge de la stèle qui sera inaugurée le 14 juillet 2024 lors de la journée commémorative dans le cadre du 80^{ème} anniversaire d'un des plus grands parachutage d'armes. (Opération Cadillac)

Après consultation , 2 fournisseurs ont fait une proposition :

*Cedric MAHERAULT : 3204 € TTC

*Gilles SELLIER : 5169.50 € TTC

Devis plaque émaillée: EURL YOPSO :540.00€ TTC

En principe, nous devrions avoir les subventions: de l'ONAC (Corrèze), du Département et du Souvenir Français.

Approbation à l'unanimité pour le devis Maherault

Affaires diverses

Mme Claudine DAYMARD (Encèze) nous fait part des problèmes d'humidité dus à des infiltrations d'eau sur son mur (face Nord) et demande d'acquérir la petite parcelle attenante à sa maison .Le conseil municipal est favorable à cette proposition .

Mme Anne - Marie BELVEYRE (Miermont): désire fermer devant chez elle pour faire une terrasse et un muret. Après visite, Mmes Lavergne et Ducatel décident de lui demander de faire intervenir un géomètre, à ses frais, afin de délimiter sa propriété.

Colis de Noël : Ceux des EHPAD sont faits et seront distribués entre NOEL et le Nouvel An.

Fin de la séance 22h 25.

La secrétaire

Maryline Dupont



Le Maire

Martine Lavergne

